



MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
30 rue Auguste DOMENGET
B.P.6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE **N° 2024-06-D-43**

Objet : Signature d'une convention de co-maitrise d'ouvrage avec le Parc naturel du massif des Bauges pour la réalisation d'une aire de services vélo au lac de Carouge

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 90 du Conseil municipal du 30 novembre 2021 relative aux délégations consenties en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'alinéa 4 concernant la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'engagement de la Commune à réaliser, sous condition d'obtention des subventions sollicitées, le projet d'aire de services vélo au lac de Carouge, en lien avec le Département de Savoie et le PNR du massif des Bauges,

Considérant la nécessité de coordonner les maitrises d'ouvrages de la Commune et du PNR du Massif des Bauges toutes deux responsables pour partie de la bonne exécution du projet,

DECIDE

Article 1 :

De signer avec le PNR du massif des Bauges la convention de co-maitrise d'ouvrage pour les études et les travaux d'aménagement de l'aire de services vélo de Saint Pierre d'Albigny

Article 2 :

Les responsabilités de chaque partie sont exposées dans la convention ci-annexée

Article 3 :

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 13 juin 2024

Michel Bouvier
Maire de Saint Pierre d'Albigny

